



## ***Appel à projets Solidarité Internationale post-covid***

### **Territoires Citoyens et Solidaires pour une plus grande résilience face aux inégalités sociales et au dérèglement climatique**

#### **I-Éléments de contexte et objectifs de l'appel à projets**

##### **A- L'objectif général de la Stratégie régionale de l'action internationale**

Dans le cadre de la mandature 2015-2021, la Région Centre-Val de Loire s'est dotée en 2017 d'une nouvelle stratégie en matière d'action internationale où elle a réaffirmé sa volonté de conduire **une action extérieure qui contribue à la résolution des défis planétaires et à l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires.** (Délibération DAP n°17.05.05 du 21 décembre 2017). Elle participe de la COP régionale « urgences climatique et sociale », initié au printemps 2019 à l'instar de la COP 21 accueilli en France en 2015 et des COP mondiales qui ont suivi.

Concernant l'ensemble de politiques publiques régionales ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire régional et les territoires partenaires, son action internationale poursuit les objectifs suivants :

- Répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux ;
- Concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler ;
- Favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble ;
- Promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains ;
- Accompagner le développement local tout en favorisant l'innovation et la créativité.

La Région Centre-Val de Loire apporte notamment son concours financier à des projets de coopération et de solidarité internationale portés par les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics du territoire régional.

Pour compléter son dispositif de soutien aux acteurs, la Région Centre-Val de Loire met en place des appels à projets thématiques.

Il s'agit de faire émerger et de soutenir des initiatives d'acteurs régionaux reposant sur le principe de co-construction et mettant en avant un thème majeur de l'action de la coopération internationale de la Région, inspiré des Objectifs de Développement Durable (ODD).

##### **B- Contexte international et Régional**

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre du [Programme onusien de développement durable à l'horizon 2030](#) et de la COP régionale « urgences climatique et sociale »

Adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'agenda 2030 a pour ambition de mettre fin à toutes les formes de pauvreté en mobilisant l'ensemble des pays et des acteurs en vue de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Il reconnaît que l'élimination de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et répondent à un éventail de besoins sociaux, parmi lesquels l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre les changements climatiques et en protégeant l'environnement.

Au nombre de dix-sept, les ODD peuvent être regroupés en cinq domaines, les « 5P » : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats.

Le virus SARS -Cov-2, est à l'origine de la pandémie mais aussi d'une vague croissante de pauvreté. La Région réaffirme sa volonté de lutter contre les inégalités et l'adaptation des territoires au dérèglement climatique.

La Région est convaincue que les accords pris à tous les niveaux sont indispensables pour tracer des trajectoires, mais que l'enjeu aujourd'hui prégnant, c'est l'accélération du passage à l'acte pour nous aligner sur ces trajectoires qui aujourd'hui font assez largement consensus. Qui plus est les territoires conditionnent l'espace d'incarnation des transformations à opérer, l'endroit où nous pouvons décider et agir collectivement.

Conscient de l'urgence sans précédent et de l'irréversibilité des phénomènes qui se développent et s'accroissent, la COP se veut une grande mobilisation régionale pour passer des ambitions aux actions.

Elle poursuit 5 objectifs :

- Réduire la consommation d'énergie
- Améliorer les pratiques, en substituant les énergies fossiles et les matières polluantes
- Neutraliser les émissions de GES en protégeant et développant les puits de carbones
- Adapter le territoire au dérèglement climatique

Elle se décline sur 5 thématiques : L'habitat et l'ensemble du bâti, la mobilité et les transports, l'agriculture et l'alimentation, les procédés industriels, les déchets et l'économie circulaire.

### **C- Enjeux et les objectifs de l'appel à projets**

La Région Centre-Val de Loire souhaite favoriser les projets liés à la pandémie et à ses effets, tout en ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. Les projets porteront majoritairement sur des dépenses d'investissement (supérieures à 50% du coût total éligible).

Cet appel à projets doit permettre de tenir compte des ODD au plus près des territoires et des populations par des actions locales, ambitieuses et pluri-acteurs.

#### **L'appel à projets portera sur les thématiques suivantes :**

- Agriculture et alimentation,
- Santé,
- Gestion des déchets, eau et assainissement,
- Biodiversité,
- Mobilité verte,
- Economie circulaire,
- Nouvelles Technologies d'Information et de Communication,
- Mitigation des effets de la crise sanitaire sur les femmes/filles et migrants,

**En outre, les projets attendus devront répondre dans leur mise en œuvre, aux enjeux suivants :**

- Avoir une approche citoyenne (information, responsabilisation, sensibilisation, gouvernance),
- Inclure un volet intégrant la transition écologique (gestion des déchets, valorisation et recyclage, utilisation d'une énergie ayant le moins d'impact sur l'environnement ...) et la protection de la biodiversité,
- Tendre à renforcer la résilience des populations, en particulier en matière de gestion des risques et de prévention des pandémies,

## **II- Cadre et priorité de l'appel à projets**

### **A- Organismes éligibles**

Les structures à but non lucratif, ayant leur siège ou une antenne locale active en Centre-Val de Loire :

- Associations, justifiant d'une existence juridique et financière d'au moins un an,
- Collectivités territoriales,
- Etablissements publics dont les établissements d'enseignements secondaires ou supérieurs, généraux ou agricoles, les Chambres consulaires,

### **B- Pays éligibles**

Le projet doit se dérouler dans un pays de la liste établie par l'[OCDE](#) (pays éligibles à l'aide publique au développement) ou dans un pays du Conseil de l'Europe.

La Région sera particulièrement vigilante sur la zone d'intervention du projet, sur les enjeux de sécurité des personnes, en s'appuyant sur les informations du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Liens vers le [site du Ministère des Affaires étrangères en termes de sécurité des personnes](#).

### **C- Critères de sélection**

Les candidatures seront examinées au regard des critères obligatoires ci-dessous. Ils devront faire l'objet d'une argumentation détaillée.

#### **✓ Projet pluri-acteurs et collaboratif :**

Le projet favorisera la coopération pluri-acteurs tant sur le territoire régional que sur le territoire partenaire. La notion de pluri-acteurs s'entend sur le nombre de structures impliquées (à minima 2 situées en Centre-Val de Loire, hors soutien financier) mais aussi sur leur nature.

Les partenariats devront être caractérisés et détaillés.

Le partenariat encouragera la mutualisation des compétences et des moyens entre les partenaires associés dans la mise en œuvre des actions.

Une attention particulière sera portée au partenariat avec des entreprises régionales.

✓ **Cohérence avec la politique locale et nationale du pays d'intervention :**

Le projet sera construit en accord avec les politiques publiques en vigueur dans le pays partenaire. Il devra répondre aux besoins de la population locale.

✓ **Pérennité de l'action :**

Un accompagnement des bénéficiaires des actions devra être prévu dans la perspective d'une structuration et d'une autonomisation progressive des acteurs locaux. De ce fait, le projet s'appuiera en priorité sur l'économie locale pour la mise en œuvre des actions.

✓ **Non-discrimination et Egalité femmes-hommes :**

Le projet portera une attention particulière à l'égal accès aux droits pour tous et prendra en compte la lutte contre toute forme de discrimination.

Il favorisera, également, une implication équilibrée des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des actions.

✓ **Gouvernance citoyenne :**

Pour la bonne gouvernance du projet, la participation d'instances citoyennes devra y être intégrée.

✓ **Suivi-évaluation et impact sur le territoire :**

Le projet prévoira un dispositif d'évaluation tout au long de sa conduite afin de mesurer les évolutions et la qualité des résultats attendus. Il présentera des indicateurs d'impact, quantitatifs et qualitatifs clairs et partagés par l'ensemble des partenaires du projet.

✓ **Visibilité et communication :**

Une action de valorisation du projet sera exigée tant sur le territoire régional que sur le territoire d'intervention, en associant les services de la Région et la Conférence Permanente des Relations Internationales. Cette action devra, également, contribuer à la sensibilisation autour des ODD.

Par ailleurs, il est demandé pour chaque projet la réalisation d'une vidéo courte pour le bilan.

## **D- Projets non-éligibles**

- ✓ Les projets touristiques inscrits dans le secteur marchand,
- ✓ Les projets de diffusion culturelle,
- ✓ Les projets qui se présentent sous la forme d'une liste d'actions sans lien entre elles,
- ✓ Les projets dont le seul but est l'une ou l'autre des opérations suivantes :
  - le fonctionnement des partenaires locaux ou de leurs services,
  - la prise en charge de moyens logistiques (transports, containers, véhicules, etc.),
  - la mobilité de jeunes dans le cadre de chantiers internationaux ou d'échanges de service civique (financés dans le cadre du dispositif CAPEI Axe 3),
  - l'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées.

## **E- Durée et début du projet**

Les projets devront se dérouler sur une **période de 36 mois maximum**.

Le **démarrage** du projet pourra intervenir uniquement **après délibération de la Commission Permanente Régionale**.

### **III- Modalités financières**

#### **A) Modalités d'intervention**

L'aide régionale octroyée sera comprise entre 15 000 et 30 000 € dans la limite de **60 % du montant des dépenses** éligibles du projet.

##### ✓ **Précisions sur les dépenses éligibles**

- Frais administratifs : 5 %,
- Les dépenses de personnel : il s'agit des salaires versés aux personnes mettant en œuvre directement le projet. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte dans les frais administratifs,
- Dépenses d'investissements : majoritaires

##### ✓ **Précisions sur les ressources du projet**

- La Région ne pourra pas être le seul financeur du projet. D'autres cofinancements publics et/ou privés sont nécessaires,
- Le cumul avec d'autres dispositifs régionaux n'est pas possible,
- L'ensemble des partenaires associés, français et étrangers, doivent contribuer au projet,
- La part des contributions financières des partenaires associés français doit représenter au minimum 10 % des ressources éligibles.

##### ✓ **Précisions sur les contributions valorisées :**

Elles sont à indiquer et à détailler par partenaire. Il s'agit de la mise à disposition de salles, de matériels informatiques, de temps des bénévoles, etc.).

Elles **ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'aide régionale**. Cependant, elles permettent d'apprécier le coût réel du projet, de rendre compte de l'ensemble des ressources propres de chaque partenaire et de valoriser leur implication dans la mise en œuvre du projet.

#### **B) Modalités de versement**

**La subvention est versée en 2 fois :**

- Un **acompte de 60%** à compter de la délibération de la Commission permanente régionale et sur présentation d'un justificatif de démarrage du projet (facture acquittée, etc...)
- Le **solde** sur présentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier dont les modalités seront précisées dans le formulaire afférent.

① Si le coût total des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, la subvention sera recalculée au prorata des dépenses réalisées.

## **IV- Modalités pratiques**

### **A- Dépôt de la demande**

Le porteur de projet doit compléter le dossier de candidature à télécharger sur le **site de la Région** et le transmettre, accompagné des pièces complémentaires, **daté, signé et scanné** par mail : [cooperation-europe-internationale@centrevaldeloire.fr](mailto:cooperation-europe-internationale@centrevaldeloire.fr)

## **Date limite de dépôt :** **Mardi 31 août 2021**

Seules les **candidatures complètes respectant le règlement** de l'appel à projets seront **prises en considération**.

**Accompagnement :** pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet, vous pouvez contacter l'association [Centraider](#).

### **B- Sélection**

Les candidatures, instruites au préalable par les services régionaux, seront examinées par un Comité de sélection qui émettra un avis technique sur chaque dossier complet. Les structures seront invitées à présenter leur projet devant le Comité de sélection, composé :

- de l'élu régional en charge de la coopération internationale,
- de membres de la Conférence Permanente des Relations Internationales,
- d'agents des Services de la Région concernés par la thématique.

A l'issue du comité de sélection, les projets seront retenus, ajournés ou rejetés.

Les candidats seront informés de l'avis rendu par le Comité de sélection.

Les candidatures retenues par le Comité de sélection sont proposées au vote de la Commission Permanente Régionale, instance délibérative de la Région, pour décision définitive. Une notification de la décision d'attribution ou de refus sera, ensuite, transmise aux porteurs de projet.

### **C- Information**

Le Comité de sélection devra être informé de l'évolution du projet et être associé à son pilotage par la transmission d'éléments de suivi du projet, en fonction de son déroulement.

Les bénéficiaires s'engagent à présenter l'état de l'avancement du projet auprès des services de la Région et de la Conférence Permanente des Relations Internationales.

### **D- Communication**

L'ensemble des documents élaborés dans le cadre du projet (supports papier ou numérique, documents de communication...) devra porter le logo de la Région en respectant la [charte graphique associée](#) et porter la mention « projet financé par la Région Centre-Val de Loire ».

La Région s'autorise à valoriser les projets pour sa propre communication auprès du public ou lors de manifestations, sur différents supports dans le but de capitaliser et de diffuser ces pratiques innovantes.

Aussi, il est demandé pour chaque projet la réalisation d'une vidéo courte pour le bilan (les dépenses pouvant être intégrées dans le plan de financement).

## **E- Les documents de références**

- Stratégies : Europe et de l'Action Internationale,
- Cadre d'intervention de l'appel à projets,
- Grille d'analyse avec les critères de sélection,
- Dossier de candidature,
- Dossier de solde,

## **F- Personnes contacts**

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter les services de la Direction Europe et International :

Tél. : 02.38.70.28.14

E-mail : [cooperation-europe-internationale@centrevaldeloire.fr](mailto:cooperation-europe-internationale@centrevaldeloire.fr)